

SEMAINE DU 09 AU 15 FÉVRIER 2019

MÉDECIN DE GARDE :

Du samedi 09 février 2019 à 12H au lundi 11 février 2019 à 8H : **EN CAS D'URGENCE VEUILLEZ COMPOSER LE 03.69.55.33.33**

PHARMACIE DE GARDE :

POUR CONNAITRE LA PHARMACIE DE GARDE **VEUILLEZ COMPOSER LE 3237**

CHIRURGIEN DENTISTE DE GARDE :

Dimanche 10 février 2019 de 10H à 12H : Dr CRIQUI-NUSSBAUM 6, rue du 21 novembre ; 67 STEINBOURG tél. : 03.88.91.04.63

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : Service dépannage tél. : 03.88.19.97.09

AMBULANCES TAXI : SCHUSTER tél. : 03.88.00.12.34

CENTRE DE SOINS À DOMICILE : 22, rue de Phalsbourg, tél. : 03.88.00.12.96

CENTRE D'INFIRMIÈRES : 22A, rue de Bitche, tél. : 03.88.00.11.93

CABINET INFIRMIER : 4B, rue Maréchal Foch, tél. : 03.88.02.97.50

HÔPITAUX : SAVERNE tél. : 03.88.71.67.67
SARREGUEMINES tél. : 03.87.27.33.10

GAZ DE FRANCE - SARREBOURG : Service dépannage tél. : 0.810.433.068

RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ DE SARRE-UNION & TÉLÉDISTRIBUTION PAR CÂBLE : Service dépannage tél. : 03.88.00.13.71

ARRETÉ : La circulation des piétons et le stationnement des véhicules sont interdits devant l'immeuble n° 7 rue des Serruriers pour des raisons de sécurité au vu des récentes chutes de tuiles. Des barrières seront installées pour délimiter le périmètre de sécurité devant l'immeuble par la Commune.

ARRETÉ : En raison du sinistre survenu le 16 décembre 2016, le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons seront interdits autour de l'immeuble N°2 rue de Verdun, ainsi que sur le Chemin du Vieux Sarrewerden, dans le tronçon compris entre la rue de Verdun et la rue des Eglises, à partir du 17 décembre 2016 jusqu'à la sécurisation complète du bâtiment. Des barrières seront installées par la Commune pour délimiter le périmètre de sécurité devant l'immeuble. La déviation de la circulation pour tous les usagers se fera par la rue des Eglises vers la rue de Verdun et/ou par la rue des Suisses – rue des Vignes – rue de Verdun et inversement.

ARRETÉ : En raison du mauvais état et de chutes de pierres provenant du mur pignon de l'immeuble N°2 rue des Potiers à Sarre-Union, la terrasse sise à l'arrière de l'immeuble N°2 rue des Serruriers à Sarre-Union est interdite d'accès à compter du 19 novembre 2018.

ARRETÉ : En raison de travaux de réhabilitation, l'Entreprise Sociale pour l'Habitat DOMIAL de Strasbourg est autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir situé devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer dans la période du 05 novembre 2018 au 02 septembre 2019, pour des travaux ponctuels de durée variable, par des entreprises et corps de métiers divers. Durant cette même période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer. Des barrières seront installées par la commune de Sarre-Union pour délimiter le périmètre interdit au stationnement lors de ces présences. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier, elle se fera sur le trottoir d'en face. L'entreprise devra veiller à ne pas empiéter sur la chaussée dans la rue Frédéric Flurer.

ARRETÉ : En raison de l'installation d'une grue à tour et de modules en vue des travaux de reconstruction de l'immeuble N°2 rue de Verdun réalisés par l'entreprise STELL ET BONTZ de Hangenbieten, la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que la circulation des piétons seront interdits autour de l'immeuble précité ainsi que sur le Chemin du Vieux Sarrewerden (dans le tronçon compris entre la rue de Verdun et la rue des Eglises), dans la période du 11 décembre 2018 au 1^{er} avril 2019. Des barrières seront installées pour délimiter le périmètre interdit au stationnement et à la circulation des véhicules et des piétons autour de l'immeuble N°2 rue de Verdun. La déviation de la circulation pour tous les usagers se fera par la rue des Eglises vers la rue de Verdun et/ou par la rue des Suisses – rue des Vignes – rue de Verdun et inversement.

ARRETÉ : En raison du décrochage des illuminations de Noël et des travaux d'élagage à réaliser par la commune, la circulation des véhicules sera alternée dans la rue de Phalsbourg (RD1061), la rue Maréchal Foch (RD1061), la Grand'Rue, sur la Place de la République, dans la rue Max Karcher (RD23), la rue de Verdun (RD23), la rue de l'Ecole (RD696), la rue de Bitche (RD8), la rue des Eglises, la rue des Vignes, la rue du Chalet (RD692), la rue des Glycines et sur le Chemin de la Sarre dans la période du 14 janvier au 15 février 2019 entre 07 heures et 17 heures. La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30km/heure. Durant cette même période, le stationnement des véhicules et la circulation des piétons seront interdits à proximité des illuminations de Noël dans la rue de Phalsbourg (RD1061), la rue Maréchal Foch (RD1061), la

Grand'Rue, sur la Place de la République, dans la rue Max Karcher (RD23), la rue de Verdun (RD23), la rue de l'Ecole (RD696), la rue de Bitche (RD8), la rue des Eglises et la rue des Vignes.

ARRÊTÉ : En raison de travaux de réhabilitation de l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer réalisés par l'entreprise IRION de Sarre-Union, la circulation des véhicules sera interdite dans la rue Frédéric Flurer (route barrée) dans la période du 04 au 22 février 2019, de 08 heures à 17 heures. La déviation de la circulation se fera par la rue du Couvent – rue de Bitche – Grand'Rue. Durant cette même période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier. Lors du ramassage des ordures ménagères, les bacs roulants seront à disposition aux extrémités de la rue Frédéric Flurer (Grand'Rue ou rue du Couvent/rue des Juifs). L'entreprise IRION devra garantir l'accès des riverains à leurs propriétés, le matin avant 08 heures et le soir après 17 heures.

ARRÊTÉ : En raison de travaux de terrassement en vue de la construction d'un branchement gaz au N°31 rue de Verdun réalisés par l'entreprise WETP de Woustviller, la circulation sera réglementée comme suit du 11 au 22 février 2019 :
- la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules alternée dans la rue de Verdun (RD23),
- la circulation des véhicules se fera en sens unique dans la rue de l'Ecole, dans le sens de la rue de Verdun vers la rue de la Gendarmerie. Une déviation sera mise en place pour les véhicules venant en sens inverse, par la rue de la Gendarmerie – rue des Vignes – rue de Verdun. Le stationnement et le dépassement seront interdits aux conducteurs de tous les véhicules. La vitesse sera limitée à 30 km/heure. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier.

ARRÊTÉ : En raison du dépôt d'une benne en vue d'une évacuation de matériel réalisée par la commune de Sarre-Union, le stationnement des véhicules sera interdit sur le trottoir et les places de parking situés devant l'immeuble N°20 rue de Phalsbourg, à partir du mardi 12 février à 08 heures jusqu'au jeudi 14 février 2019 à 17 heures. La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/heure. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier, elle se fera sur le trottoir d'en face.

ESPACE LIGUE CONTRE LE CANCER DE L'ALSACE BOSSUE : Le Comité du Bas-Rhin vous propose un temps d'information et d'échanges suivi d'un moment de convivialité **vendredi 15 février 2019 de 14 h à 16 h.**

Image de soi et cancer : Quels soins socio-esthétiques pendant et après les traitements ?

Intervenante : Christiane GILGERT, Socio-esthéticienne

Entrée gratuite, nombre de places limité, inscription obligatoire auprès du Comité par téléphone au 03.88.24.17.60 ou par mail à christine.thevenin@ligue-cancer.net

Lieu des rencontres : Foyer protestant 22 Rue de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION

Une permanence de la Ligue contre le Cancer a lieu tous les 1^{ers} et 3^{èmes} vendredis du mois de 16h à 18h au 20, rue de Phalsbourg à Sarre-Union. La prochaine permanence est prévue le vendredi 15 février 2019.

MARCHÉ : En raison du marché du mercredi 13 février 2019, le stationnement des véhicules est interdit ce jour entre 07h et 14h sur la place de la République.

MARCHÉ DES SAVEURS : En raison du marché des saveurs du vendredi 15 février 2019, le stationnement des véhicules est interdit ce jour entre 12h et 21h sur la place de la République.

CHASSE : Une battue aura lieu le samedi 23 février 2019 dans le lot N°1 situé entre l'autoroute A4 et la route de Domfessel.

ENQUETE PUBLIQUE : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme. Cette enquête publique se déroulera **du mardi 8 janvier 2019 à 9h au lundi 11 février 2019 à 18 h**. Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie de Sarre-Union et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h.
- ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique le samedi 19 janvier 2019 de 9 h à 11 h.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune de Sarre-Union, à l'adresse suivante : <https://www.sarre-union.fr/>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie aux jours et aux horaires suivants :

- le mardi 8 janvier 2019 de 9 h à 11 h,
- le samedi 19 janvier 2019 de 9 h à 11 h,
- le vendredi 1^{er} février 2019 de 14 h à 16 h,
- le lundi 11 février 2019 de 16 h à 18h.

Vous pouvez communiquer vos observations :

- dans le registre papier déposé en mairie,
- par courrier adressé en mairie,
- par mail à l'adresse suivante : plu.sarreunion@gmail.com

ELECTIONS EUROPEENNES : Pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales. Cette démarche est désormais possible jusqu'au 31 mars 2019.

Vous pouvez vous inscrire :

- en utilisant le service en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) ;
- par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire d'inscription (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) complété ;

- ou en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) complété.

CONSULTATION JURIDIQUE : Une consultation juridique gratuite assurée par un avocat, organisée en partenariat avec le Comité Départemental d'Accès au Droit, a lieu tous les premiers lundis du mois en mairie de Sarre-Union, de 18 heures à 20 heures. La prochaine permanence aura lieu lundi le 04 mars 2019 à 18 heures.

BOIS DE CHAUFFAGE : Les personnes désirant acheter du bois de chauffage enstéré peuvent s'adresser à la mairie, bureau accueil, jusqu'au 28 février 2019.

AVIS AUX EXPLOITANTS AGRICOLES - DEGREVEMENT D'IMPOTS DIRECTS Pertes de récoltes causées par la sécheresse de l'été 2018 – prés (fourrages) : Les exploitants sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes des récoltes, ainsi que leur montant, peuvent être consultés en Mairie à partir du 18 décembre 2018.

Sarre-Union, le 08 février 2019

Le Maire
Marc SÉNÉ